

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 6 (1960)

Heft: 3

Rubrik: A travers la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'HEURE DE GENÈVE

par PIERRE DANINOS

Il était minuit, place du Bourg-de-Four, République de Genève, lorsque retentirent les derniers éclats du procès Jaccoud : ceux de la vitrine d'un magasin de meubles, défoncée par la voiture d'un journaliste italien venu rendre compte des débats et dont le véhicule s'immobilisa sur un divan. Quelques heures plus tard le *Journal de Genève* signalait que *le matelas avait magnifiquement résisté* et que l'accident était dû à une confusion dans l'utilisation des pédales. Rien de tel, parfois, qu'un journal pour vous mettre à l'heure d'une nation. De même que je passe instantanément outre-Manche dès l'instant où le *Times* m'apprend qu'un *Gentleman 45 ans, ancien élève Harrow, connaît bien moteurs sport, rech. pour tour Italie compagnon même école, possédt voiture rapide décap.* — je me sens très agréablement devenir Helvétique lorsque le *Journal de Genève* me familiarise de nouveau avec les malandrins conduits à l'Hôtel de Police, le Cyclamen des Charmilles (club de montagne) et la sous-section hommes de la Société fédérale de gymnastique du Grand-Saconnex.

Le journal, ce jour-là, était reposant à souhait. L'éditorial parlait bien de menace internationale, de système de protection périmé, et jetait un cri d'alarme — mais, renseignements pris, la menace ne pesait que sur la montre suisse et l'alarme était limitée aux réveils (si les Suisses ont fourni, l'an dernier, quarante des quatre-vingts millions de montres fabriquées sur cette terre, l'U.R.S.S. et le Japon les inquiètent). A côté d'un article sur l'essor de l'aviation, un billet, intitulé : *Un beau dimanche, célébrait le dernier soleil dominical : Rarement journée fut plus radieuse, plus éclatante, plus propice en occasions d'émerveillement*; le signataire avouait qu'il était revenu chez lui les yeux tout remplis de la beauté du monde. N'est-ce pas admirable, en 1960, de trouver un journal, et un grand, qui a loisir, le vendredi, de chanter à la une le soleil du dimanche précédent ? Deux pages boursières — il faut bien vivre — puis, de nouveau, le problème n° 1 : la montre. Au Théâtre de la Cour Saint-Pierre, on avait proclamé le palmarès annuel des chronomètres les plus précis parmi les 219 déposés à l'observatoire de Genève. Patek-Philippe, Vacheron et Constantin étaient leurs victoires par deux demi-pages de publicité. Enfin, page 5, rubrique de « La Vie

A TRAVERS

genevoise », les ultimes développements du procès Jaccoud.

Aujourd'hui, Genève respire. Genève ne se réveillera plus en redoutant de lire les lettres anonymes d'un de ses concitoyens, grand avocat, métamorphosé en petit photographe pornographe. On a rangé dans son coffre la panoplie du meurtre avec son revolver à crosse brune et son poignard damasquiné porteur de cellules de foie — foi de certains experts du moins ; enlevé cet anachronique vélo noir qui donnait au prétoire un air de tombola. Nulle voix ne nous fera plus refaire le tragique trajet de Plan-les-Ouates. Et, en ce doux pays ouaté, on aura appris que si le crime ne paie pas, il peut ne pas vous conduire plus loin que la Clinique Psychiatrique de Bel-Air. Mais si le procès a mis les nerfs des Suisses à fleur de peau, qu'ils lui rendent au moins cette justice : pour avoir tourné tout entier autour de la demi-heure qui sépare 22 h. 30 de 23 heures, il aura, plus qu'aucun autre, prouvé l'importance de la montre.

J'ai toujours eu le respect de l'heure, surtout quand j'ai rendez-vous. En France, où les horloges publiques sont une illustration mécanique de l'esprit d'individualité, cela me condamne souvent à vivre de longues minutes seul. En Suisse, énorme montre aux rouages bien huilés, ce respect devient une obligation. Mais je me sens encore peu de chose à côté de tant de gens qui, dans un procès se déroulant en février, assurent, sous la foi du serment, être sortis de chez eux à 22 h. 30 le 1^{er} mai de l'année précédente, ou avoir vu rentrer quelqu'un à 23 h. 10. Les Procureurs généraux en général, et les Suisses en particulier, semblent trouver cela normal. Ce serait plutôt le contraire qui leur paraîtrait louche. Je ne puis donc que frémir en pensant que si l'on me demandait à brûle-pourpoint : « Que faisiez-vous hier à 22 h. 35 ? », j'aurais le plus grand mal à m'en souvenir. Quand je vois à quel point il peut être capital, si j'ose dire, de savoir non pas tant ce que l'on fait que la minute où on le fait et de donner l'heure exacte à un juge d'instruction quand il vous la demande, je ne saurais plus vivre qu'avec l'œil sur la montre — après l'avoir, autant que possible, mise à l'heure du Palais de Justice.

Pierre DANINOS.

LAPSUS CALAMI

Hans Erni, Erni sans H évidemment, ce dont nous nous sommes excusés auprès de l'auteur.

LA PRESSE

BUDGETS FAMILIAUX EN SUISSE

(C.P.S.). L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail publie chaque année les résultats d'une enquête effectuée parmi les salariés pour déceler l'évolution de leurs budgets familiaux. En 1958, l'enquête a porté sur 258 familles d'ouvriers et 126 familles d'employés. Parmi les chefs de famille d'ouvriers, 188 étaient occupés dans l'économie privée et 70 dans les services publics. Chez les employés, 68 étaient titulaires d'un emploi dans l'économie privée et 58 dans les services publics. Les familles d'ouvriers comptent en moyenne 4,4 personnes et celles d'employés 4,3 personnes. Les familles ayant 2 enfants sont les plus nombreuses. On voit déjà se dessiner la physionomie du salariat en Suisse.

Le niveau de vie s'est amélioré

Parmi les 258 familles ouvrières, 48 bénéficient d'un revenu annuel de 10.000 fr., 106 d'un revenu annuel de 10.000 à 12.000 fr., 75 d'un revenu de 12.000 à 14.000 fr., et enfin 22 d'un revenu de 14.000 à 16.000 francs. Chez les employés, 50 familles ont un revenu annuel au-dessous de 14.000 fr., et 64 un revenu de 14.000 à 19.000 fr. Le salaire du « chef de famille » constitue en moyenne 86 % du revenu total d'une famille d'ouvriers et 95 % du revenu total d'une famille d'employés.

Les gains des autres membres de la famille sont donc presque insignifiants : 4,2 % pour les ouvriers et 1,5 % chez les employés. Bien entendu, le « salaire » du chef de famille comprend les diverses allocations sociales qui viennent compléter la rémunération proprement dite du travail.

En comparant les données statistiques de 1958 à celles des années précédentes, on constate combien s'est amélioré le niveau de vie des salariés. Tandis qu'en 1956, le groupe des revenus les plus élevés des ouvriers était celui des 11.500 à 13.000 fr., on voit apparaître, en 1958, celui des 14.000 à 16.000 fr. Contrairement à ce qui se passe en France, par exemple, le nombre des « femmes mariées » salariées est restreint et celles-ci sont presque toutes des femmes sans enfants ou ayant des enfants adultes. Remarque importante.

Les dépenses

Passant ensuite aux dépenses, la statistique nous fournit les indications suivantes : les dépenses d'alimentation varient de 34,5 % à 27,4 % selon la caté-

gorie des revenus chez les ouvriers, le pourcentage le plus élevé se trouvant chez les revenus les plus bas. Le logement représente de 11,6 à 10,1 %. Chauffage et éclairage de 4,4 à 4,9 %. L'habillement de 7,9 à 9,2 % suivant les catégories. Les soins et l'hygiène de 4,7 à 6,2 %. L'instruction de 6,2 à 10 %. Les transports et voyages de 3 à 3,7 %. Les assurances de 10,2 à 12,1 %, et enfin les impôts de 2,7 à 3 %.

Le fait que les dépenses pour l'alimentation décroissent avec l'augmentation du revenu est un facteur économique bien connu. Il exprime le souci d'une vie meilleure et de besoins nouveaux. Autre remarque importante : les dépenses relatives aux assurances rejoignent en importance celles relatives au loyer. Expression d'un besoin de sécurité très développé en Suisse. La charge fiscale, enfin, est très modérée quoi qu'on puisse dire, allant de 2,7 à 4,5 % pour les plus hauts revenus. Tous ces chiffres expriment un mode de vie assez équilibré.

« Feuille d'Avis de Neuchâtel. »

L'AIR DE LAUSANNE

GENTILLESSE

On vient de me conter une fort jolie aventure, authentique, qui s'est produite dimanche et a eu pour héros un chef de gare et des soldats.

Les seconds regagnaient la plaine après avoir participé à un concours de ski. Le premier remplissait son office dans une petite station du haut de la ligne de chemin de fer de montagne.

Comme le programme avait été un peu serré, les concurrents n'avaient pas eu le temps d'étancher complètement une soif légitime avant de sauter dans les wagons. Brusquement, l'un d'eux eut une idée : le convoi s'ébranlant déjà, il bondit à la fenêtre, l'ouvrit et cria au chef de gare, un peu éberlué, quelque chose comme : « Voudriez-vous être assez gentil pour téléphoner au buffet de la gare suivante qu'on nous prépare un litre ! ». Et une piécette de vingt centimes suivit le chemin de ces paroles énergiques.

A vrai dire, notre gaillard et ses camarades ne crurent pas tellement à la réussite de cette action un brin cavalière.

Mais, à l'arrêt, il y avait bel et bien une sommelière, avec un plateau, un récipient plein et des verres prêts à l'être !

Le message avait été transmis.

J'avoue que cette sorte de gentillesse bien vaudoise m'enchante et qu'elle me fait oublier du coup les mesquineries de certains...

Cl. J.

Tribune de Lausanne.